300.000 livres pour procurer des blés à sa province, « peu lui challant de la despence, moyennant qu'il fist service à son prince ». Découragé, malade, sentant sa fin approcher, Langey demanda la permission de revenir en France.

Il fit son testament à Turin, le 30 novembre 1542, et partit sans retard. Martin du Bellay raconte ainsi les motifs de son voyage et sa mort (1): « Le sieur de Langey, voyant qu'on ne vouloit executer ce dont il avoit tant travaillé et fait de si gros frais, tant à l'entretenement des hommes, que pour la fourniture de ce qui y estoit necessaire, considera bien que le pareil luy seroit faict en autres choses: à ces causes, pour la debilité de ses membres (car il estoit perclus à cause de ses longs travaux), avecques le congé du Roy, partit de Turin en une littiere pour venir devers luy, auquel il desiroit, avant que mourir, declarer beaucoup de choses pour son service, qu'il ne vouloit mettre en la bouche d'autruy, craingant (sic) de faire tort à ceux qui en luy s'estoyent fiez; mais il ne luy fut possible d'y parvenir, car, le neufiesme jour de janvier mil cinq cens quarante deux (2), trespassa à Sainct-Saphorin, sur le mont de Tarare, au grand regret de plusieurs gens de bien, de sçavoir et d'experience ».

D'autres documents nous permettent de compléter un peu ce récit. M. de Langey était accompagné, selon son habitude, de ses fidèles officiers, serviteurs et familiers: Jacques d'Aunay, son neveu, François de Genouilhac, seigneur d'Assier, François Erault, président du parlement de Turin, Saint-Ay, ses deux médecins François Rabelais

⁽¹⁾ Les Memoires de Mess. Martin du Bellay. Paris, Pierre L'Hullier, 1569, in-f^o (livre IX, f. 295).

^{(2) 9} janvier 1543, nouv. style.